



**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,
séance du mardi 4 juin 2024, 19h30**

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21 sauf points 1 et 2 : 19 présents
Nombre de membres ayant pris part au vote : 28 sauf points n°1 et 2 : 25 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 29 mai 2024.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, MOUNY Valérie, CARR-SARDI Nadia, ALLIOD Christian, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, CLAVEL Matthieu, MERIAUX Laurence, CAMPAGNE Laurence, GRATTAROLY Stéphane, GUIDERDONI Jean-Louis, DEMARQUAY SABARA Corinne, VINE-SPINELLI Rémi, BEN MBAREK Ahmed, PATRIARCA Jean-François, PHILIPPS Pierre-Marie (à partir du point n°3), MANNI Myriam (à partir du point n°3), KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, FLORES Marie, LACOMBE Dorian.

Pouvoirs : M. Yem Phoramy BABALEY BALAKY	à	Mme Khadija UNAL
Mme Chantal HARS	à	M. Pierre-Marie PHILIPPS (à partir du point n°3)
Mme Catherine MITIS	à	M. Matthieu CLAVEL
Mme Aurélie LEGER	à	M. Christian ALLIOD
Mme Mylène MAILLOT	à	M. Rémi VINE-SPINELLI
M. Chun JY-LY	à	M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE
M. Nicolas KRAUSZ	à	M. Jean-Loup KASTLER

Absents : M. Jean-Druon CHARVE
M. Pierre-Marie PHILIPPS (points 1 et 2)
Mme Myriam MANNI (points 1 et 2)

Secrétaire de séance : M. Stéphane GRATTAROLY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 4 juin 2024 ont été affichés le 11 juin 2024.



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/04/2024.
3. Adoption du compte de gestion pour l'exercice 2023.
4. Compte administratif 2023 : élection d'un président de séance.
5. Adoption du compte administratif 2023.
6. Modification des secteurs d'application de la taxe d'aménagement à taux majorée.
7. Convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux au titre des collectivités locales entre la Ville de Ferney-Voltaire et l'organisme locatif social CDC Habitat Social.
8. Attribution subvention à l'association Move différent au titre de l'année 2024.
9. Retrait de la Ville de Ferney-Voltaire de l'association Noctambus en vue de sa dissolution.
10. Acquisition d'un garage extérieur dans la copropriété « Le Châtelard ».
11. Modification des limites administratives entre les communes de Ferney-Voltaire et Prévessin-Moëns en vue d'intégrer le groupe scolaire Jean de la Fontaine à la Ville de Ferney-Voltaire.
12. Conventions de portage foncier et de mise à disposition entre la commune et l'Établissement Public Foncier de l'Ain - Ruelle des jardins.
13. Modification du tableau des emplois de la commune.
14. Questions diverses :
 - Décisions du maire prises en mois d'avril et de mai 2024 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).



RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote de tous les points. Son vote sera donc considéré comme abstention.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs (M. Yem Phoramy BABALEY BALAKY à Mme Khadija UNAL, Mme Chantal HARS à M. Pierre-Marie PHILIPPS (à partir du point n°3), Mme Catherine MITIS à M. Matthieu CLAVEL, Mme Aurélie LEGER à M. Christian ALLIOD, Mme Mylène MAILLOT à M. Rémi VINE-SPINELLI, M. Chun JY-LY à M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE, M. Nicolas KRAUSZ à M. Jean-Loup KASTLER), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Stéphane GRATTAROLY est désigné pour remplir cette fonction par 22 voix pour, 3 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/04/2024.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 avril 2024 est adopté par 20 voix pour, 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas par procuration, LACOMBE Dorian et LANDREAU Christian) et 1 ne prend pas part au vote (MAILLOT Mylène par procuration).

3. Adoption du compte de gestion pour l'exercice 2023.

Arrivée de PHILIPPS Pierre-Marie à 19h38.

Arrivée de MANNI Myriam à 19h40.

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public, vu l'avis favorable de la commission Finances et Comptes Publics réunie le 27 mai 2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) le compte de gestion pour l'exercice 2023.

4. Compte administratif 2023 : élection d'un président de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, élit par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) Khadija UNAL en tant que Présidente de séance préalablement aux débats sur le Compte Administratif 2023 du Maire.

5. Adoption du compte administratif 2023.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Comptes Publics réunie le 27 mai 2024. Monsieur RAPHOZ Daniel n'ayant pas pris part au vote. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 23 pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	18 629 585,62 €	2 307 361,92 €
Dépenses de l'exercice	16 842 324,94 €	5 757 326,86 €
Résultat de l'exercice	1 787 260,68 €	-3 449 964,94
Report exercice antérieur	2 435 715,94 €	3 419 318,61 €
Résultat cumulé 2023	4 222 976,62 €	-30 646,33 €
Restes à réaliser (R)		25 950,00 €
Restes à réaliser (D)		1 279 684,38 €

Il arrête par 23 pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) le compte administratif 2023 tant pour la section de fonctionnement que la section d'investissement, tel que mentionné.

6. Modification des secteurs d'application de la taxe d'aménagement à taux majorée.

Le conseil municipal après avoir délibéré, majore par 23 pour et 5 abstentions (VINNE-SPINELLI Rémi, KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) le taux de la taxe conformément aux annexes 1 à 3 de 12% pour les secteurs soumis au plan d'exposition aux bruits et/ou d'activités. Il majorer par 23 pour et 5 abstentions (VINNE-SPINELLI Rémi, KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) le taux de la taxe conformément aux annexes 1 à 3 de 17% pour les autres secteurs urbains. Il autorise par 23 pour et 5 abstentions (VINNE-SPINELLI Rémi, KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

7. Convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux au titre des collectivités locales entre la Ville de Ferney-Voltaire et l'organisme locatif social CDC Habitat Social.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) la convention de gestion de flux de réservation de logements sociaux proposé par CDC Habitat Social. Il autorise par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

8. Attribution subvention à l'association Move différent au titre de l'année 2024.

Considérant l'avis favorable de la commission Culture Vie Associative et événementielle Sport et Citoyenneté réunie le 15 mai 2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le versement d'une subvention d'un montant de 2000€ à l'association Move Different.

9. Retrait de la Ville de Ferney-Voltaire de l'association Noctambus en vue de sa dissolution.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) la démission de la Ville de l'association NOCTAMBUS à l'issue de l'année 2024. Il autorise par 24 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas par procuration et LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches en ce sens et à entrer en contact avec les Transports Publics Genevois et les autres partenaires, pour étudier les possibilités de maintenir ce service.



10. Acquisition d'un garage extérieur dans la copropriété « Le Châtelard ».

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme, Environnement, réunie le 15 mai 2024. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) l'acquisition à l'amiable du garage n°26 situé sur la parcelle cadastrée AE283 pour un montant de 15 000 euros. Il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document afférent à cette cession.

11. Modification des limites administratives entre les communes de Ferney-Voltaire et Prévessin-Moëns en vue d'intégrer le groupe scolaire Jean de la Fontaine à la Ville de Ferney-Voltaire.

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme et environnement réunie le 15 mai 2024. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le rattachement de la parcelle du groupe scolaire Jean de la Fontaine sis chemin de la planche brûlée à Prévessin-Moëns, la voie limitrophe ainsi que le chemin des Blaches attenant à la Ville de Ferney-Voltaire. Il approuve par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) la sollicitation du représentant de l'État dans le Département afin de lancer la procédure de modification de limites territoriales du territoire et l'enquête publique. Il autorise approuve par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer toutes pièces et documents afférents à ce transfert.

12. Conventions de portage foncier et de mise à disposition entre la commune et l'Établissement Public Foncier de l'Ain - Ruelle des jardins.

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 15 mai 2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) les conventions de portage et de mise à disposition entre l'EPF de l'Ain et la Ville de Ferney-Voltaire pour l'acquisition d'une parcelle bâtie cadastré AE389 située ruelle des jardins, d'une superficie de 543 m², pour un montant de 850 000 euros hors frais avec jouissance gracieuse à compter de la signature de l'acte. Il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer les conventions de portage foncier et de mise à disposition ainsi que tout document afférent.

13. Modification du tableau des emplois de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) l'ensemble des modifications du tableau des emplois de la commune tel que présenté. Il autorise 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES DU 2 AVRIL AU 31 MAI 2024

CONTRAT DE NETTOYAGE DE LA SALLE DU LEVANT ET DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

Considérant l'offre de la société Gex Cleaning Compagny, sise 154 rue Louis Michaud - 01630 Saint Genis Pouilly Cedex. La commune décide de signer une commande pour un an à compter du 1^{er} janvier 2024. Le montant annuel de la prestation s'élève à 900 € TTC par mois pour un montant annuel de 10 800 € TTC.



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR L'ASSOCIATION "LES DARX FANTASTIQUES"

Considérant les besoins de l'association Les DARX Fantastiques, 72 Chemin des Tattes 01280 Prévessin-Moëns, représentée par Monsieur Vincent RIBOUT, Président de l'association, dans le cadre de ses activités de découverte d'initiation et de partage autour des jeux de société. Considérant que la commune a la possibilité d'accueillir cette activité au sein de la Maison Saint-Pierre, 11 rue de Genève à Ferney-Voltaire (01210). Elle accepte de mettre gratuitement les locaux de La Boussole situés au sein de la Maison Saint-Pierre, 11 rue de Genève à Ferney-Voltaire (01210), à la disposition de l'association Les DARX Fantastiques, dans le cadre de ses activités de découverte, d'initiation et de partage autour des jeux de société. En aucun cas, l'association Les DARX Fantastiques ne pourra changer l'affectation des locaux ou les mettre à disposition d'autres personnes sans l'accord préalable et exprès de la commune. La présente convention est conclue à compter de sa signature et jusqu'au 31 août 2024. Elle peut être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties, à tout moment sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, sauf cas de force majeure ou faute grave d'une partie.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'ASSOCIATION "AMICALE ÉCHECS"

Considérant les besoins de l'association Amicale Échecs, 410 avenue des Alpes, 01170 Gex, représentée par Monsieur Charles LALIEU, Président de l'association, dans le cadre de ses activités de découverte d'initiation et de partage autour des échecs. Considérant que la commune a la possibilité d'accueillir cette activité au sein de la Maison Saint-Pierre, 11 rue de Genève à Ferney-Voltaire (01210). La commune accepte de mettre gratuitement à la disposition de l'association Amicale Échecs, les locaux de La Boussole situés au sein de la Maison Saint-Pierre, 11 rue de Genève à Ferney-Voltaire (01210), dans le cadre de ses activités de découverte, d'initiation et de partage autour des échecs. En aucun cas, l'association Amicale Échecs ne pourra changer l'affectation des locaux ou les mettre à disposition d'autres personnes sans l'accord préalable et exprès de la commune. La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature. Elle peut être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties, à tout moment sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, sauf cas de force majeure ou faute grave d'une partie.

CONTRAT PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET CONTRAT MAINTENANCE RÉCUPÉRATION CHALEUR ONSEN

Considérant la volonté de la commune de diminuer les consommations énergétiques du centre nautique par rapport à une situation de référence. Considérant la volonté de la commune de réaliser une prestation de vérification annuelle du dispositif de récupération de chaleur du centre nautique. Considérant le contrat de performance énergétique et l'offre de maintenance proposés par la société ONSEN pour le Centre nautique. La commune accepte de signer le contrat de performance énergétique et l'offre maintenance PREMIUM du Centre nautique proposé par la société ONSEN, 5 rue du Canal ,69100 Villeurbanne pour la période du 01/01/2024 au 31/03/2029. En contrepartie des prestations contractuelles définies de l'offre maintenance PREMIUM, la commune doit s'acquitter d'un montant annuel de 2160,00€ HT. La première année de contrat est offerte, les 4 suivantes liées au CPE.

CONVENTIONNEMENT AVEC LES AMBULANCES GUERY

Considérant le nombre important de visiteurs attendus pour la Fête de la musique le 21 juin 2024. Considérant l'enjeu de la sécurité des usagers. Considérant que les ambulances GUERY sont habilitées pour assurer la sécurité civile. La commune décide de conventionner avec les ambulances GUERY, 290 rue des Entrepreneurs, 01170 Gex précisant la rémunération de la prestation à 192 € TTC.

CONVENTIONNEMENT AMBULANCES GUERY FÊTE A VOLTAIRE 2024

Considérant le nombre important de visiteurs attendus pour la Fête à Voltaire le 29 juin 2024. Considérant l'enjeu de la sécurité des usagers. Considérant que les ambulances Guery sont habilitées pour assurer la



FERNEY VOLTAIRE

sécurité civile. La commune décide de conventionner avec les ambulances Guery, 290 rue des Entrepreneurs, 01170 Gex précisant la rémunération de la prestation à 1200 € TTC.

CONTRAT LOCATION BATTERIE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Considérant la proposition commerciale de la société DIAC Location, sise 14 avenue du Pavé Neuf 93160 Noisy-Le-Grand. La commune décide de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2024 la location de batterie auprès de la société DIAC pour une durée de quatre ans et un Minimum de 7500 km/an. Les montants mensuels sont fixés comme suit :

- Renault Zoé EF-691 BP, contrat mensuel n°D8401236, pour un montant de 69,00 € HT.
- Renault Zoé EH-931-VT, contrat mensuel n°217000508060, pour un montant de 59,00 € HT.

LA GUINCHE À ROULETTE

Considérant le calendrier de la saison culturelle. Considérant la proposition émise par Sicaline SARL. La commune accepte de signer le contrat de cession pour « La Guinche à roulette » d'un montant de 4016,39 € TTC.

AVENANT BAIL COMMERCIAL LA CROIX BLANCHE

Considérant la délibération n°002/2019 autorisant le maire à conclure un bail commercial pour l'exploitation du restaurant l'Auberge de la Croix blanche » au croisement de la rue de Gex et départementale N°78 (avenue du Château) avec la PJM France Sarl. Considérant que la dénomination sociale et le siège social du Preneur ont changé. Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 11, alinéa 4, concernant les modalités de paiement des charges, taxes et prestations afin de permettre au preneur de les payer trimestriellement au prorata de la facture. La commune accepte de signer l'avenant au bail commercial avec le preneur dont la nouvelle dénomination sociale est « La Croix Blanche SARL et dont le siège social a été transféré au 17 rue de Gex à 01210 Ferney-Voltaire, représentée par son représentant légal, M. John NEGRINI. L'article 11, alinéa 4, concernant les modalités de paiement des « Charges, taxes et prestations » est remplacé par l'alinéa suivant « Le paiement desdites charges, taxes et prestations devra s'effectuer trimestriellement au prorata de la facture reçue par le PRENEUR. ». La disposition du présent avenant annule et remplace la dénomination et le siège social du Preneur et les termes de l'alinéa 4 de l'article 11 du bail commercial.

CONTRAT DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE DES DÉFIBRILLATEURS INSTALLÉS DANS LES BÂTIMENTS DE LA VILLE

Considérant la proposition commerciale de la société Médilys Santé sise 42 ZA la Noyerée route de Serpaize - 38200 Luzinay. La commune accepte de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2024 la maintenance de 9 défibrillateurs auprès de la société Médilys Santé DIAC pour une durée d'un an. Le montant pour une visite préventive annuelle pour l'ensemble du parc est de 1069,20 euros TTC.

CONTRAT DE MAINTENANCE CHUBB FRANCE

Considérant, la volonté de la commune de renouveler le contrat de maintenance des extincteurs et éclairage de sécurité. Considérant l'offre de la société Chubb France, Parc Saint-Christophe, avenue de l'Entreprise Bâtiments Magellan 1 95885 Cergy-Pontoise. La commune accepte de signer un contrat de maintenance pour les extincteurs et les éclairages de sécurité de tous les bâtiments communaux, proposé par la société Chubb France, Parc Saint-Christophe, Avenue de l'Entreprise Bâtiments Magellan 1 95885 Cergy-Pontoise. Le montant annuel de la prestation pour les sites s'élève à 9 985,48 € HT. Ce coût comprend une visite annuelle. Ce contrat de maintenance est prévu à compter de sa signature et pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.



CONTRAT DE MAINTENANCE DOMBES HOTTES NETTOYAGE

Considérant, la volonté de la commune de renouveler ce contrat de maintenance pour l'entretien et le dégraissage des Hottes de cuisines des bâtiments communaux. Considérant l'offre de la société Dombes Hottes Nettoyage, sise à Villars-les-Dombes (01). la commune accepte de signer un contrat de maintenance pour le nettoyage des hottes pour les sites suivants dans les listes des hottes nécessitant un entretien par une entreprise agréée :

- Les cantines des groupes scolaires Florian, Calas,
- La salle du Levant,
- Les buvettes foot/rugby

Le montant annuel de la prestation pour les sites s'élève à 1536.00 € HT. Ce coût comprend une visite annuelle. Ce contrat de maintenance est prévu à compter de sa signature et pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

CONTRAT DE MAINTENANCE SCHINDLER

Considérant la volonté de la commune de renouveler le contrat de maintenance de l'équipement de type ascenseur au groupe scolaire Florian. Considérant l'offre de la société Schindler, 5 rue Dewoitine à Vélizy-Villacoublay (78140) représentée par Jean-Luc Ruhin, en sa qualité de Responsable d'agence service, rattaché à : Agence Savoie - Léman 53 rue Adrastée BP 9033, 74991 Annecy Cedex 9. La commune accepte de signer un contrat de maintenance de l'équipement de type ascenseur. Le montant annuel de la prestation pour le site s'élève à 1430.38 € HT. Ce coût comprend une visite toutes les 6 semaines avec une assistance téléphonique 7/7 24/24, déblocage des usagers en moins d'une heure et des interventions de dépannage 7/7 et 24/24 sous un délai de six heures maximums. Ce contrat de maintenance est prévu à compter de sa signature et pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

CONTRAT DE CESSION SPECTACLE GOUTTE DE PLUIE

Considérant la saison culturelle 2024 de la Ville de Ferney-Voltaire et le programme de la médiathèque. La commune accepte de signer un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Goutte de pluie » de la compagnie des CRE'ACTEURS, 1974 chemin d'Arras à 01600 Trévoux pour une représentation le jeudi 23 janvier 2025 à 14h00 (scolaire) et 18h (tout public) et le vendredi 24 janvier 2025 à 10h00 (scolaire) à la Médiathèque Le Châtelard à Ferney-Voltaire. Le montant total de cette prestation est de 1741,60 euros TTC.

CONVENTION DE VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS DU CENTRE SPORTIF HENRIETTE D'ANGEVILLE

Considérant la volonté de la commune de réaliser les contrôles principaux et les contrôles opérationnels du matériel des différentes salles du Centre sportif Henriette d'Angeville selon la réglementation en vigueur. Considérant la proposition de convention de vérification des équipements sportifs du centre Sportif Henriette d'Angeville par la société SCMS Europe annexée à la présente décision. La commune accepte de signer la convention de vérification des équipements sportifs du Centre sportif Henriette d'Angeville de la société SCMS Europe, 8 chemin de la Sini, 66130 Ille-sur-Têt pour une période de 4 années du 01/03/ 2024 au 28/02/2028. En contrepartie des prestations contractuelles semestrielles et annuelles définies, la commune doit s'acquitter du prix de 4210 € HT/an soit 16840 € HT/sur 4 ans.

CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRÉSENTATION ELLE E(S)T MOI

Considérant la saison culturelle 2024 de la Ville de Ferney-Voltaire et le programme de la Médiathèque. La commune accepte de signer un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Elle e(s)t moi » de la compagnie des Rêve de Lune, Maison de la Culture et de la Citoyenneté, 4 allée des Brotteaux, CS 70270, 01006 Bourg-en-Bresse Cedex, pour une représentation le mardi 4 juin 2024 à 14h00 (scolaire) et le mercredi 5 juin à 15h00 (tout public) à la Médiathèque Le Châtelard à Ferney-Voltaire ainsi qu'un atelier



FERNEY VOLTAIRE

d'introduction au spectacle sur demande en amont des représentations le mardi 4 juin à 10h00. Le montant total de cette prestation est de 3 414,40 € nets de TVA.

ACCEPTATION DES PLANS DE FINANCEMENT CONCERNANT L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS AU CROISEMENT DU CHEMIN DE PRÉ SIMILIEN, DU CHEMIN DES POTIERS ET DU CHEMIN DES JARGILIERES

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2010 approuvant les nouveaux statuts du SIEA. Vu la délibération du conseil municipal du 5 juin 2018 acceptant les nouveaux statuts modifiant le cofinancement des travaux d'électricité. Considérant la volonté de la commune d'améliorer le service à la population en aménageant le secteur du Conservatoire et le carrefour attenants induisant la suppression d'un poteau ENEDIS et son remplacement par des réseaux enterrés. Considérant que ledit poteau servant de support de distribution de l'électricité et de la télécommunication, il convient de passer par les services du SIEA qui en a les compétences. Vu le plan de financement proposé par le SIEA annexé à la présente décision. La commune accepte le plan de financement, ci-dessous, proposé par le SIEA, concernant l'enfouissement des réseaux aériens du carrefour du chemin Pré Similien et du chemin des Jargilières :

	Électricité	Télécommunication
Montant des travaux projetés (TTC)	94 500 € TTC	14 200 €TTC
Dépense prise en charge par le SIEA	27 562.50 €	
Récupération de la TVA	15 750 €	
Dépense à charge de la commune	51 187.50 €	14 200 €TTC

Pour les dépenses de télécommunication, le plan précise qu'un appel de fonds de 85% du montant de 14 200 € TTC soit 12 070 € TTC sera fait dès la signature de l'ordre de service à l'entreprise. Dans ces montants globaux sont compris les frais de maîtrise d'œuvre et une marge d'imprévu dans le déroulement des travaux. Ce plan de financement est prévu pour une durée de 6 mois.

CONTRÔLE ANNUEL DE POTEAUX INCENDIE

Considérant la proposition commerciale de la Société SOMEK ZA 979 chemin du Chatelard - 01310 Saint-Rémy. La commune accepte de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2024 le contrat de contrôle des poteaux incendie, auprès de la société SOMEK ZA 979 chemin du Châtelard - 01310 Saint - Rémy Diac pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Les montants pour les contrôles des poteaux incendie sont comme suit :

- de 3330.00 euros HT soit 3996.00€TTC pour l'année 2024,
- de 3515.00 euros HT soit 4218.00€TTC pour l'année 2025,
- de 3700.00 euros HT soit 4440.00€TTC pour l'année 2026,
- de 3885.00 euros HT soit 4662.00€TTC pour l'année 2027.

SOS J'AI TROP BU

Considérant la nécessité de mettre en place un dispositif prévisionnel d'aide à la personne en état d'ébriété pendant le déroulement de la manifestation « Fête à Voltaire » le samedi 29 juin 2024. Considérant la proposition de l'association « SOS G TROP BU ». La commune accepte de signer le contrat de prestation de service de l'association susmentionnée pour un montant de 300 € TTC.



FERNEY VOLTAIRE

CONTRAT DE PROGRAMMATION, DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE DIVERS SPECTACLES DE THÉÂTRE DE RUE POUR LA FÊTE À VOLTAIRE 2024

Considérant le programme de la fête à Voltaire 2024. Considérant le projet de contrat de cession du droit d'exploitation et l'organisation de divers spectacles de théâtre de rue. La commune décide de signer un contrat de programmation, direction artistique et scénographique de spectacles de théâtre de rue avec le producteur AFOZIC SARL sis 55 quai de Warens à Sallanches (74700). Le montant de cette prestation est de 10 2150 € TTC, 81720 € à la commande et 20430 € avant le 31/07/2023.

ATTRIBUTION MAPA 2023C11 FOURNITURE DE DOCUMENTS IMPRIMÉS POUR LA MÉDIATHÈQUE

Considérant le marché n°2023C11 portant sur la fourniture de documents imprimés pour la médiathèque publié au BOMAP le 8 novembre 2023 pour une remise des offres le 11 décembre 2024 à 17h00. Considérant que pour le lot 1 portant sur les livres adultes et jeunesse que l'offre de la SAS LES LIBRAIRES ASSOCIES sise Grand' Rue 01210 Ferney-Voltaire, est techniquement la plus intéressante. Considérant que pour le lot 2 portant sur les bandes dessinées et mangas que l'offre de la librairie LES ARTS FRONTIÈRES sise 34 Grand' Rue est techniquement la plus intéressante. La commune décide d'attribuer le lot 1 du marché 2023C11 à la SAS LES LIBRAIRES ASSOCIES sise Grand' Rue 01210 Ferney-Voltaire, et le lot 2 du marché 2023C11 à la librairie LES ARTS FRONTIÈRES sise 34 Grand' Rue 01210 Ferney-Voltaire.

MAPA2022ST7 AVENANT AU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE - GYMNASÉ COSEC

Considérant le marché de maintenance des installations de chauffage attribué à la société DALKIA qui a débuté le 12 octobre 2022 pour un montant forfaitaire de 15 750 euros HT/an. Considérant le besoin pour la Ville d'ajouter le site GYMNASÉ COSEC à ce marché de maintenance des installations de chauffage à compter du 1^{er} janvier 2024. Considérant la proposition de DALKIA d'ajouter ce site pour un montant de 1 990 € HT/an soit une augmentation non substantielle de 12,63% par rapport au marché initial. La commune. La commune décide de signer l'avenant n°1 et d'ajouter le site « GYMNASÉ COSEC » à compter du 1^{er} janvier 2024. L'avenant du marché est passé pour un montant forfaitaire de 1990 euros HT/an.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LIVRES EN LUMIÈRES

Considérant l'aide financière que la Région Auvergne - Rhône-Alpes est susceptible d'accorder pour le financement pour le Festival du livre et des écrivains Livres en Lumières 2024. La commune décide de demander une subvention de 5 000 euros dans le cadre du soutien aux festivals et fêtes du livre auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 11 juin 2024.

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal. Par ailleurs depuis le 1^{er} juillet 2022, en application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, ces actes réglementaires sont publiés sous forme électronique sur le site de la ville <https://www.ferney-voltaire.fr/votre-mairie/conseil-municipal/seances-et-deliberations/>